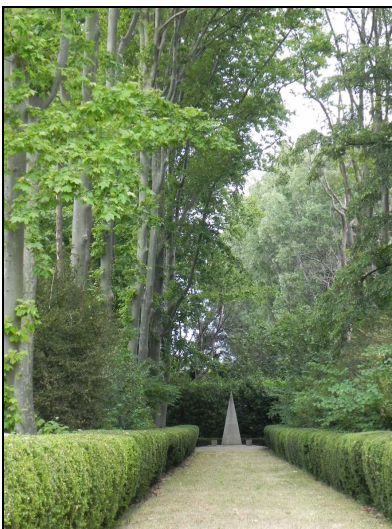


## Vaucluse - SORGUES - Jardin du château de Brantes (extension)

AUTEUR DU DOSSIER : Yves CRANGA, Conservateur général des monuments historiques



Le jardin s'étant au sud du château, construit au début du 18<sup>ème</sup> siècle et modifié au début du 19<sup>ème</sup> au moment où il entre en possession de Jean-Gérard Lacuée, comte de Cessac (1752-1841) qui épousa Louise Augustine Sybille de Brantes. Celui-ci rachète en 1810 à son beau-père un château délabré et un domaine à l'abandon. De 1816 à 1819, il procède à des replantations, organise jardins et vergers, crée un parc romantique. Vers 1820, il restructure les ailes du château en les reliant au corps central, marque de ses initiales les grilles en fer forgé du balcon de la façade sur cour. Pendant une longue période de plus de cent ans, le château change de main plusieurs fois pour finir abandonné et livré au pillage après guerre. En 1955, le château est racheté par Louis de Brantes, descendant des Cessac, qui restaura le château et fit élever la chapelle et son petit cloître à l'emplacement de l'ancien chai.



Il confia la création du jardin actuel en 1958-59, à Mogens Tvede, architecte, peintre, décorateur et paysagiste danois (1897-1977). Celui-ci s'était fait connaître comme architecte et paysagiste d'un milieu mondain. Ainsi il travailla pour le baron Guy de Rothschild à Ferrières-en-Brie, il réalisa pour la duchesse de Mouchy, le « *Potager du château* » de Fleury-en-Bière. Dans les années soixante, il collabora avec l'architecte Pierre Barbe, restaurateur à l'époque du domaine provençal des Treilles à Tourtour (Var), procédant notamment à l'aménagement des jardins de la « *Quinta do Vinagre* » à Sintra (Portugal), acquise en 1964 par Pierre Schlumberger.



Son style se caractérise par un classicisme des tracés réguliers, accordé à une modernité très épurée, une simplicité du décor, une harmonie des proportions mise en valeur par la recherche inlassable du détail juste. On peut discerner dans son oeuvre des références au grand paysagiste Russell Page.

Par souci de cohérence et dans le but d'harmoniser la mesure



de protection actuelle du château, le jardin ordonnancé et son annexe à l'anglaise ; le parc avec ses bosquets, ses allées, ses bassins ; l'enclos de l'ancien potager verger avec ses murs de clôture et ses rigoles ; le réseau d'irrigation parcourant l'ensemble du domaine on été inscrit par arrêté du 26 septembre 2016.